

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2022

Ville

Sommaire

Préambule	2
I- Les équilibres globaux	3
II - Les politiques publiques menées	4
III - Le budget primitif 2022	5
A - La section de fonctionnement	5
B - La section d'investissement	10
IV - L'état de la dette	16
V - La fiscalité	17
VI – Budget annexe modernisation du Centre Hospitalier	17
Conclusion	18

Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 29 mars 2022.

Il a été bâti sur les principes et engagements du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 15 février 2022 et établi avec la volonté de :

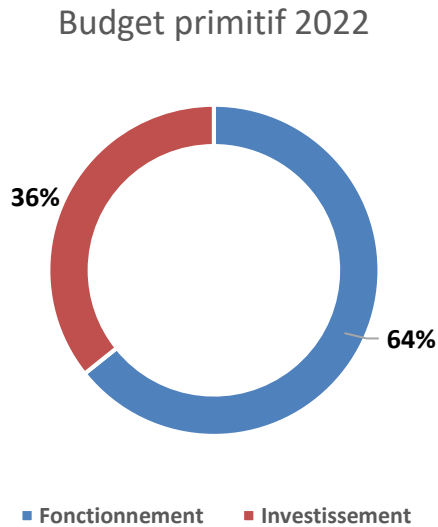
- Maintenir un effort d'investissement élevé avec un endettement maîtrisé grâce une épargne nette consolidée et à une politique d'optimisation de subventions
- Investir pour une modernisation durable du patrimoine communal et des services aux habitants
- Poursuivre la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Maintenir le niveau de fiscalité

Le budget 2022 est voté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2021.

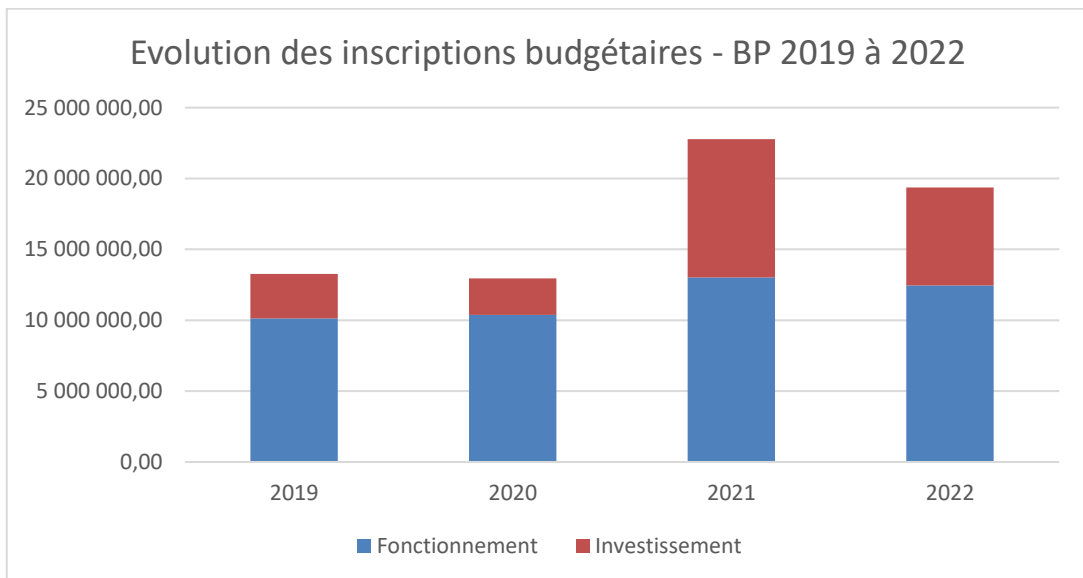
I – Les équilibres globaux

Le Budget Primitif 2022 atteint un volume global de près de 20 millions d'euros équilibrés en dépenses et en recettes, réparti de la manière suivante :

- Investissement : 6 920 050€
- Fonctionnement : 12 445 364 €



Evolution des Budgets Primitifs de 2019 à 2022

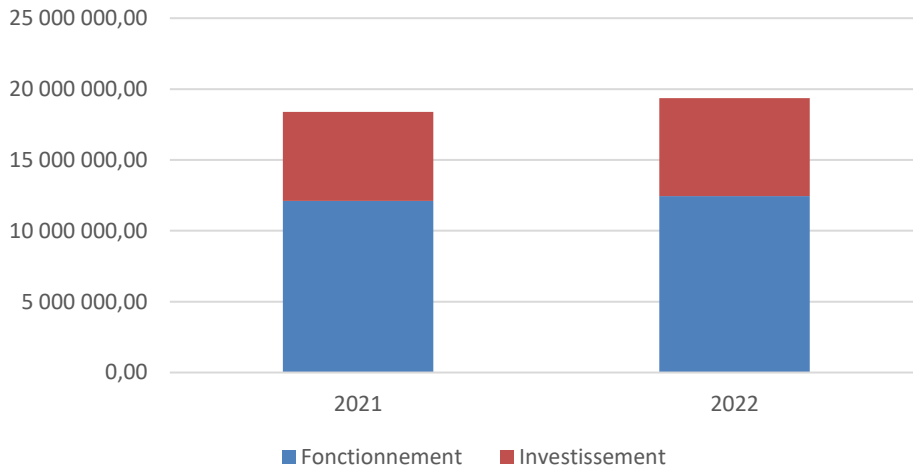


L'exercice 2022 affiche une légère diminution par rapport à l'exercice 2021. Nous noterons toutefois que l'exercice 2021 a inscrit des opérations de renégociation de l'emprunt (+3 489 042,53€ en dépenses et en recettes d'investissement et + 894 000€ en dépenses en recettes de fonctionnement).

Retraiter l'exercice 2021 de ces opérations exceptionnelles permet d'identifier une progression des prévisions d'investissement de 10% et de près de 3% en fonctionnement ce qui est conforme aux engagements

pris devant les Saint-Marcellinois d'accélérer la transformation de la Ville par un plan pluriannuel d'investissement ambitieux tout en maîtrisant fortement les dépenses de fonctionnement.

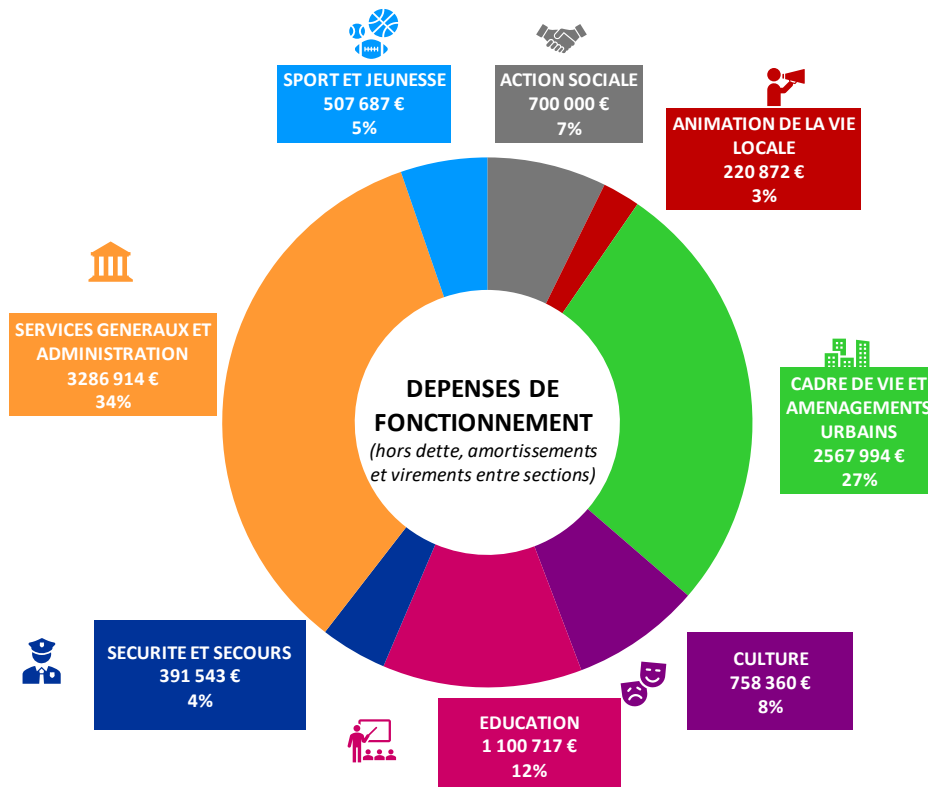
Evolution retraitée - BP 2021 et 2022



II - Les politiques publiques menées

Le budget communal est un outil au service de politiques publiques destinées à assurer un cadre de vie agréable et les outils d'un développement collectif aux Saint-marcellinois.

Répartition du budget de fonctionnement par politique publique



Ce budget, comme les précédents, inscrit la Ville en dynamique et mobilisée vers les caps suivants :

- Une ville engagée qui place l'enfant au cœur de la politique éducation qui représente plus de 12% des budgets de fonctionnement
- Une ville dynamique au service de ses habitants et en soutien à ses associations au travers de politiques jeunesse, sportive, culturelle et d'animation de la vie locale pour lesquelles l'effort est porté à près de 16% des budgets de fonctionnement
- Une ville avenante au cœur des solidarités humaines grâce à son CCAS dont l'action est reconnue par tous et pour laquelle la ville apporte un soutien par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre pour près de 7% des dépenses annuelles totales
- Une ville conviviale et harmonieuse aux attraits préservés avec 17% des dépenses de fonctionnement consacrées au cadre de vie et à l'aménagement urbain et 65% des dépenses d'équipement

III – Le Budget Primitif 2022 en détail

A - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement - 2020 à 2022

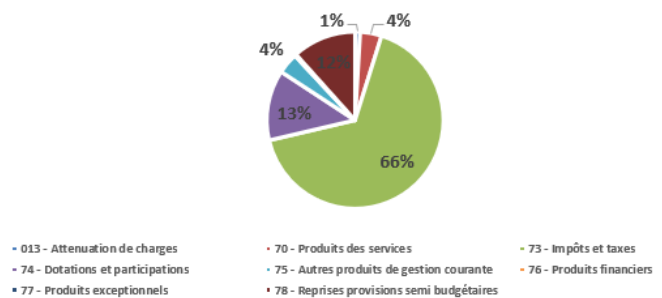
Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
013 - Atténuation de charges	100 000	110 000	110 000	10%	0%
70 - Produits des services	511 500	443 200	466 288	-9%	5%
73 - Impôts et taxes	7 313 441	7 815 306	7 886 058	8%	1%
74 - Dotations et participations	1 566 300	1 502 026	1 542 872	-2%	2%
75 - Autres produits de gestion courante	452 000	458 150	453 001	0%	-1%
76 - Produits financiers	0	0	35 150	-	-
77 - Produits exceptionnels	0	1 000	500	-	-50%
78 - Reprises provisions semi budgétaires	0	0	1 382 967	-	-
042 - Opérations d'ordre	0	903 000	160 000	-	-82%
	9 943 241	11 232 682	12 021 836	21%	7%

Evolution des recettes de fonctionnement retraitées - 2020 à 2022

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
013 - Atténuation de charges	100 000	110 000	110 000	10%	0%
70 - Produits des services	511 500	443 200	466 288	-9%	5%
73 - Impôts et taxes	7 313 441	7 815 306	7 886 058	8%	1%
74 - Dotations et participations	1 566 300	1 502 026	1 542 872	-2%	2%
75 - Autres produits de gestion courante	452 000	458 150	453 001	0%	-1%
76 - Produits financiers	0	0	35 150	-	-
77 - Produits exceptionnels	0	1 000	500	-	-50%
042 - Opérations d'ordre	0	9 000	160 000	-	1678%
	9 943 241	10 338 682	10 638 869	7%	3%

Les recettes de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement	12 021 836
013 - Atténuation de charges	110 000
70 - Produits des services	466 288
73 - Impôts et taxes	7 886 058
74 - Dotations et participations	1 527 872
75 - Autres produits de gestion courante	453 001
76 - Produits financiers	35 150
77 - Produits exceptionnels	500
78 - Reprises provisions semi budgétaires	1 382 967
042 - Opérations d'ordre	160 000



L'année 2022 est marquée par une prévision de recettes en progression (+7%). Cette prévision est à analyser en la retraitant des opérations exceptionnelles suivantes :

- la reprise de la provision constituée en 2019 et qui servira à financer des investissements lors du prochain exercice (1 382 967€) en 2022
- les opérations liées à la renégociation de la dette en 2021 pour 894 000€

A périmètre constant, le BP 2022 présente une légère augmentation des recettes prévue autour de 3% principalement due à la hausse des dotations et participations à hauteur de 2% et des impôts et taxes pour 1%.

Au chapitre 74, on note une baisse de la Dotation globale de fonctionnement 2022 de près de 54% par rapport à 2021. Pour mémoire, la DGF avait déjà chuté de 57% entre 2020 et 2021.

En 2022, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

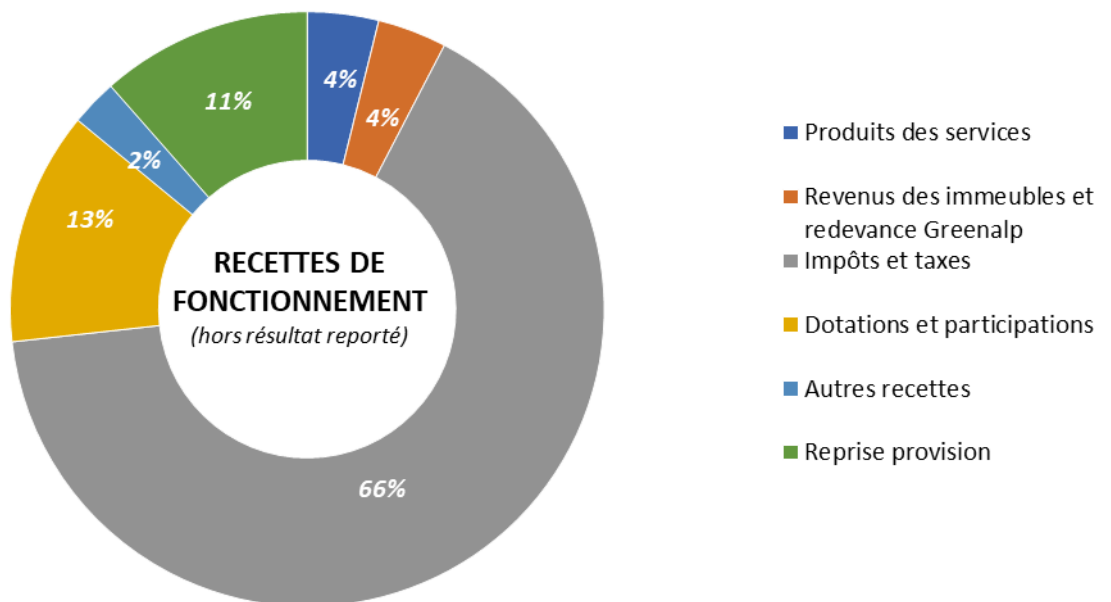
- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2021, d'une part liée à la variation de la population entre 2021 et 2022 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population ;
- d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ;

cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil (ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.).

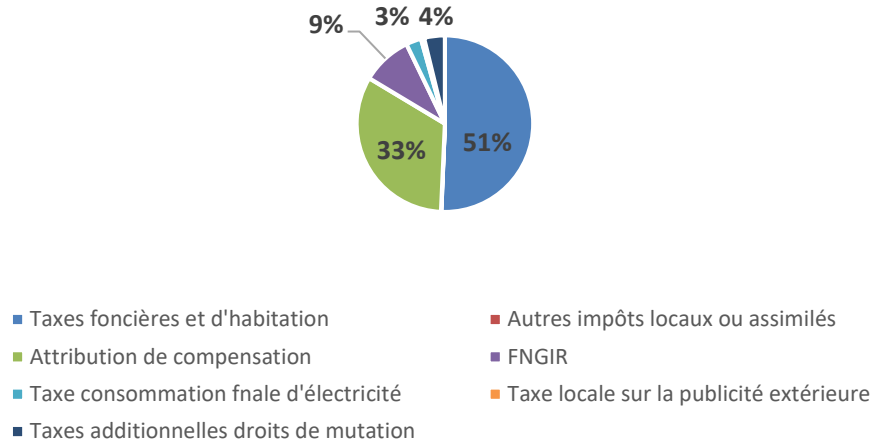
Cette baisse est justifiée par une diminution de la population de 24 habitants entre 2020 et 2021 (- 2 264€) et par un écrêtement de 41 214€ en raison d'un potentiel fiscal supérieur au seuil déclencheur.

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

En 2022, les recettes de fonctionnement sont constituées pour 90% des impôts et taxes, des dotations et participations ainsi que de la reprise de la provision.



Prévisions budgétaires du Chapitre 73 - Impôts et taxes



Les recettes fiscales retracées au Chapitre 73, impôts et taxes sont majoritairement issues des produits de la taxe foncière (51%) et de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (33%).

Pour mémoire, l'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en Fiscalité Professionnelle unique. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres.

Le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources instauré par la loi de finances pour 2010 qui a supprimé la taxe professionnelle constitue quant à lui 9% des recettes de ce chapitre.

2) Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement - 2020 à 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
011 - Charges à caractère général	2 705 749	2 800 252	3 231 192	19%	15%
012 - Charges de personnel	4 565 195	4 701 830	4 790 253	5%	2%
014 - Atténuation de produits	0	20 250	20 250	-	0%
65 - Autres charges de gestion courante	1 523 090	1 602 757	1 511 090	-1%	-6%
66 - Charges financières	263 000	91 500	167 500	-36%	83%
67 - Charges exceptionnelles	15 000	49 400	50 400	236%	2%
022 - Dépenses imprévues	0	300 000	451 983	-	51%
042 - Opérations d'ordre	605 000	1 409 000	745 000	23%	-47%
	9 677 034	10 974 989	10 967 668	13%	0%

Evolution des dépenses de fonctionnement retraitées - 2020 à 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
011 - Charges à caractère général	2 705 749	2 800 252	3 231 192	19%	15%
012 - Charges de personnel	4 565 195	4 701 830	4 790 253	5%	2%
014 - Atténuation de produits	0	20 250	20 250	-	0%
65 - Autres charges de gestion courante	1 523 090	1 602 757	1 511 090	-1%	-6%
66 - Charges financières	263 000	91 500	167 500	-36%	83%
67 - Charges exceptionnelles	15 000	49 400	50 400	236%	2%
042 - Opérations d'ordre	605 000	515 000	650 000	7%	26%
	9 677 034	9 780 989	10 420 685	8%	7%

En première lecture, on note une stabilisation des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022. Toutefois, il est nécessaire de retraiter un certain nombre de dépenses des deux exercices afin de permettre une comparaison à périmètre constant.

Les dépenses imprévues, mesure d'ordre prudentiel, peuvent être ôtées des dépenses afin de faciliter la comparaison des prévisions.

Les opérations d'ordre sont également retraitées des écritures liées à la renégociation de la dette (894 000€ en 2021 et 95 000€ en 2022).

Ainsi, on note que, conformément aux engagements pris lors du Débat d'orientation budgétaires, :

- le chapitre 012 qui retrace les charges de personnel est prévu en augmentation d'un peu moins de 2% pour prendre en compte les mesures :
 - o d'action sociale : prise en charge d'une partie de la complémentaire santé,
 - o le glissement vieillissement technicité (GVT) dont les avancements de grade au choix de la collectivité,
 - o d'attractivité de la ville en tant qu'employeur (majoration des primes en fonction de l'expérience acquise)
 - o l'émergence de besoins nouveaux :
 - la mutualisation d'un poste de Conseiller hygiène et sécurité avec la Ville de Vinay et la Communauté de communes,
 - le renforcement et amélioration de la relation aux usagers (restructuration de la fonction accueil),
 - la création d'une fonction de médiation culturelle pour la salle de spectacle le Diapason,
 - la pérennisation des effectifs du service informatique,
 - o de soutien à l'insertion professionnelle.

Les incertitudes sont très importantes sur ce poste de dépenses. Ces prévisions pourront donc être corrigées au cours de l'exercice en raison de l'inflation conduisant à une refonte complète des carrières ou à la revalorisation du point d'indice gelé depuis 2010.

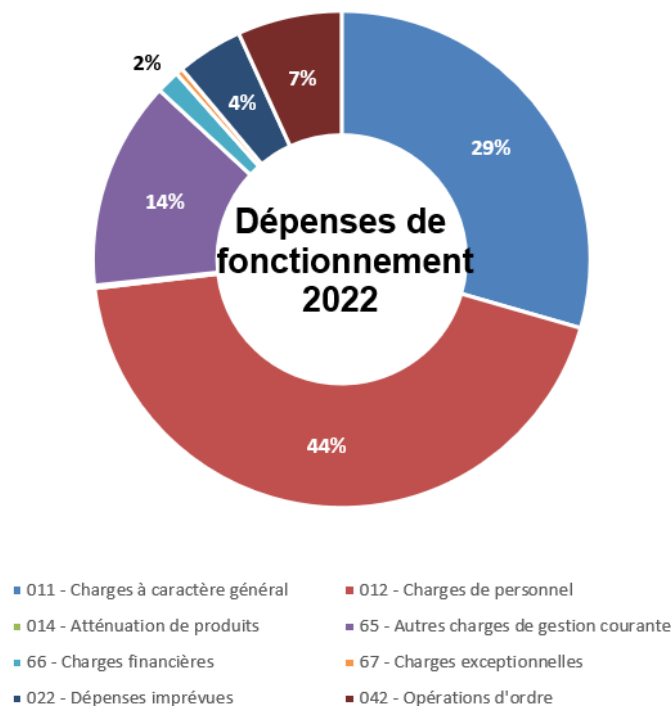
- Pour la deuxième année consécutive le chapitre 022, dépenses imprévues, est prévu en hausse de **51%** afin de prévenir les conséquences de sortie de crise sanitaire mais également celles liées au contexte international.

- Le chapitre 65 est en très léger recul du fait d'un travail sur les imputations budgétaires liées à l'acquisition de logiciels.
Les frais de formation des élus restent stables, les subventions aux associations reviennent à leur niveau initial (hors forfait communal pour les élèves de maternelle).

Le contexte international et ses conséquences économiques amènent à revoir les projections d'évolution annoncées dans le Rapport d'orientation budgétaire concernant le chapitre 011. Ce chapitre regroupant les charges à caractère général est prévu en hausse de 15% soit 430 940€.

27% de cette augmentation proviennent de l'estimation de hausse du tarif de l'énergie soit 117 000€ de plus qu'en 2021.

Les fournitures et petit équipement progressent quant à elles de plus de 112 000€ en raison de la prévision dès le budget primitif de travaux en régie.



B - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales

- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

1) Les recettes d'investissement

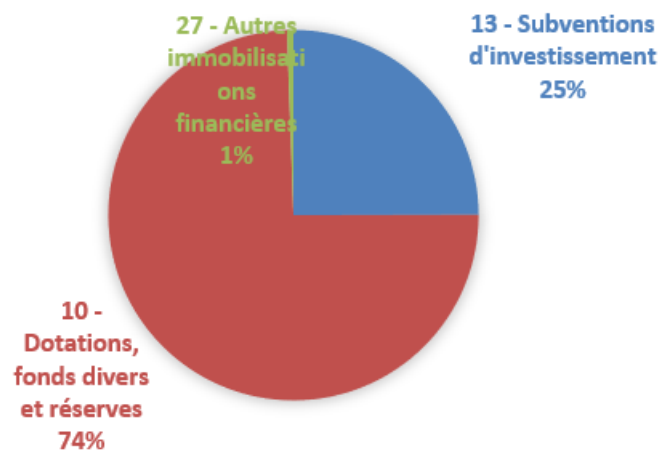
Evolution des recettes d'investissement - 2020 à 2022

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
13 - Subventions d'investissement	485 000	600 000	1 110 000	129%	85%
16 - Emprunts et dettes assimilées	249 754	3 489 060	0	0%	-100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	434 039	1 961 131	3 310 700	663%	69%
27 - Autres immobilisations financières	123 000	71 343	25 000	-	-65%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	100	0	-	-100%
040 - Opérations d'ordre	605 000	1 409 000	745 000	23%	-47%
	1 896 793	7 530 634	5 190 700	174%	-31%

Evolution des recettes d'investissement retraitées - 2020 à 2022

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
13 - Subventions d'investissement	485 000	600 000	1 110 000	129%	85%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	434 039	1 961 131	3 310 700	663%	69%
27 - Autres immobilisations financières	123 000	71 343	25 000	-80%	-65%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	100	0	-	-100%
040 - Opérations d'ordre	605 000	514 000	650 000	7%	26%
	1 042 039	2 632 574	4 445 700	327%	69%

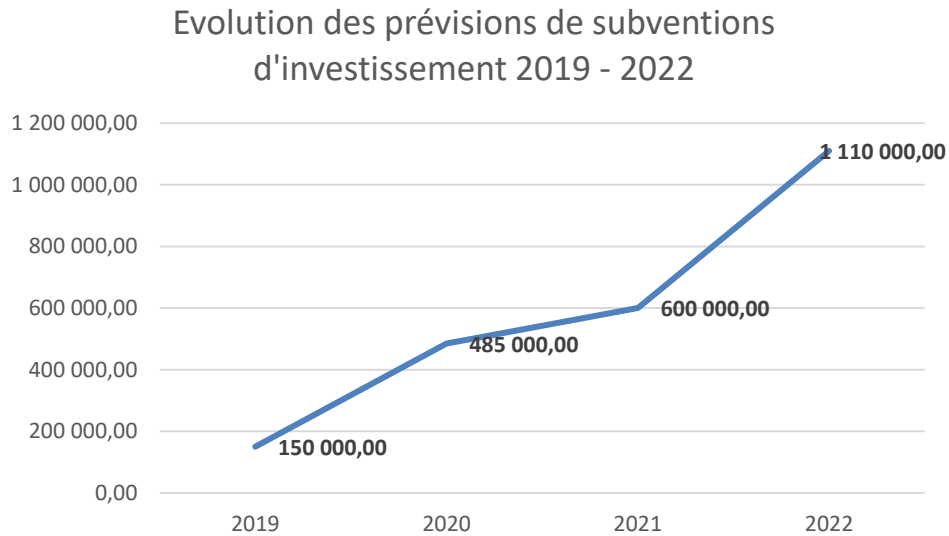
Recettes d'investissement	5 190 700,00
13 - Subventions d'investissement	1 110 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 310 700
27 - Autres immobilisations financières	25 000
040 - Opérations d'ordre	745 000



Le chapitre 13 est prévu en hausse de 85% par rapport aux prévisions budgétaires 2021.

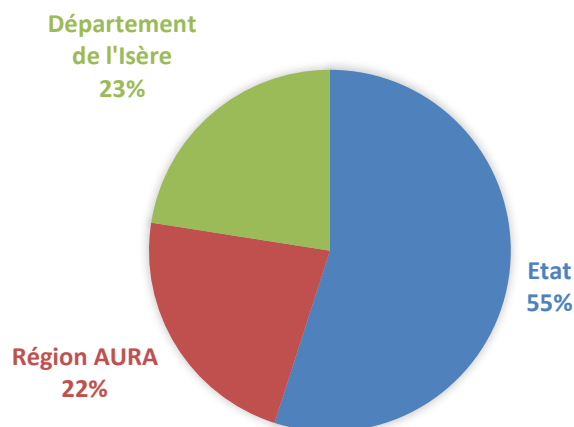
Ce chapitre présente les subventions d'investissement qui seront perçues en 2022 et représentent 27 % des recettes totales d'investissement.

Une véritable culture de la recherche de financement corrélée à un travail rigoureux de recherche de subventions permet une puissante accélération des subventions depuis 2019.



Grâce au plan de relance et au programme « Petites Villes de demain », l'Etat est le financeur majoritaire de la section d'investissement (55% des subventions). Néanmoins, nos partenaires locaux sont également fortement mobilisés, le Département de l'Isère à concurrence d'un quart des subventions et la Région Auvergne Rhône-Alpes dans la même mesure.

REPARTITION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PAR FINANCEUR



2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 sont exclusivement axées sur la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement comme présenté dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Il est important de rappeler les objectifs du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et en particulier sa déclinaison sur l'année 2022 :

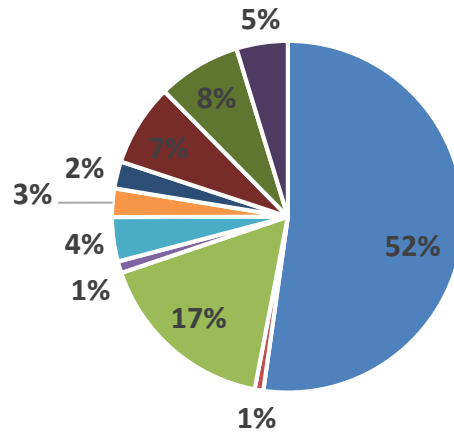
- Améliorer le cadre de vie dans le cœur de ville et les quartiers par l'accompagnement à la rénovation et la construction de logements ; la requalification des voiries et le développement des mobilités douces ;
- Améliorer les équipements qui renforcent l'attractivité de la ville et l'animation ;
- Promouvoir les enjeux de transition écologique, accentuer la rénovation énergétique des bâtiments, renouveler la flotte auto (véhicules à faible émission) ;
- Protéger les habitants par des investissements réguliers et continus en matière de sécurité, en particulier la poursuite du déploiement de la vidéo-protection ;
- Renforcer les solidarités et porter de nouvelles ambitions urbaines pour répondre aux besoins de logements de qualité et d'aménagements urbains ;
- Poursuivre les plans de rénovation des bâtiments, notamment des établissements scolaires et équipements sportifs.

Dans cette perspective, les principales dépenses d'investissement de 2022 concernent les opérations suivantes réparties par politique:

Principales opérations d'investissement 2022	4 662 000
Amélioration du cadre de vie et aménagement urbain	2 435 000
ORT : acquisitions foncières	200 000
PLU Modificatif	50 000
ORT Habitat OPAH RU	150 000
ORT : commerce	50 000
ORT : Etudes opérationnelles	100 000
ORT - Voiries Espaces publics (Champ de Mars / Place d'Armes / Place Jean-Vinay, rue de France)	395 000
Cartographie réseau éclairage public, électrification secteur plaine & remise aux normes	145 000
ORT - 42-44 Grande Rue	50 000
ORT - Gambetta	200 000
Opérations structurantes de voirie (Avenue de Saint-Vérand, avenue de Provence, parking de la saulaie)	1 025 000
Patrimoine arboré	30 000
Gestion différenciée	40 000
Sécurité	37 000
Vidéoprotection	10 000
Défibrillateurs	10 000
Incendie	15 000
Matériel	2 000
Amélioration des conditions de travail des agents	783 000
Matériel des services techniques (Balayeuse, tondeuse, épaveuse, polybenne, ...)	330 000
Mobilier	8 000
Matériel d'entretien	25 000
Aménagement des services techniques - Hôtel de Ville	100 000
Construction d'un bâtiment pour les services techniques	200 000

Matériel informatique	120 000
Communication publique	50 000
Refonte du site internet	50 000
Espaces publics - cimetières	190 000
Exhumations administratives	50 000
Rénovation	50 000
Enherbement	40 000
Rénovation de la maison des anciens combattants	50 000
Culture	122 000
Matériel scénique, mobilier	26 000
Etude bateau ivre	30 000
Aménagements intérieurs du Diapason	16 000
Etude Espaces Saint Laurent	50 000
Education, jeunesse	116 000
Mobilier	8 000
Façade école élémentaire centre	70 000
Conseil municipal des jeunes	10 000
Aire de jeux, clôture	28 000
Sport & associations	352 000
Enherbement du stade carrier, rénovation des sanitaires et main courante	100 000
Gymnase Picard - marquise	3 000
Matériel & mobilier	19 000
Skate parc	230 000
Animer la ville	357 000
Aménagement d'une cuisine - Salle polyvalente	60 000
Office de Tourisme - Climatisation	20 000
Aménagements intérieurs de la Maison Beausoleil	5 000
Tribunal - Changement chauffage	50 000
Illuminations	10 000
Divers études & travaux d'amélioration des bâtiments	212 000
Attractivité des services publics	220 000
Tiers Lieu numérique (ascenseur)	220 000

Répartition des opérations d'investissement 2022 par thématique



- Amélioration du cadre de vie et aménagement urbain
- Amélioration des conditions de travail des agents
- Espaces publics - cimetières
- Education, jeunesse
- Animer la ville
- Sécurité
- Communication publique
- Culture
- Sport & associations
- Attractivité des services publics

L'ensemble des dépenses d'investissement et son évolution 2020 /2022 se répartit comme suit :

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
20 - Immobilisations incorporelles	42 000	217 500	718 450	1611%	230%
204 - Subventions d'équipement versées	0	5 000	150 000	-	2900%
21- Immobilisations corporelles	1 428 800	1 762 500	3 208 550	124%	82%
23 - Immobilisations en cours	550 200	890 000	587 000	7%	-34%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	38 001	-	-
1311D - Subventions	0	0	75 000	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	480 000	475 450	530 000	10%	11%
040 - Opérations d'ordre	0	903 000	160 000	-	-82%
041 - Opérations patrimoniales	0	120 000	0	-	-100%
	2 501 000	4 373 450	5 463 001	118%	25%

Evolution des dépenses d'investissement retraitées 2020 – 2022

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
20 - Immobilisations incorporelles	42 000	217 500	718 450	1611%	230%
204 - Subventions d'équipement versées	0	5 000	150 000	-	2900%
21- Immobilisations corporelles	1 428 800	1 762 500	3 208 550	124%	82%
23 - Immobilisations en cours	550 200	890 000	587 000	7%	-34%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	38 001	-	-
1311D - Subventions	0	0	75 000	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	480 000	475 450	530 000	10%	11%
040 - Opérations d'ordre	0	9 000	65 000	-	622%
	2 501 000	3 359 450	5 368 001	115%	60%

Le retraitement des dépenses d'investissement permet d'identifier l'évolution de l'effort d'investissement représentant +115% au cours de la période 2020 / 2022 et +60% entre 2021 et 2022.

Dépenses d'investissement	7 712 950,00
20 - Immobilisations incorporelles	718 450
204 - Subventions d'équipement versées	150 000
21 - Immobilisations corporelles	3 208 550
23 - Immobilisations en cours	587 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	36 001
1311D - Subventions	75 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	530 000
040 - Opérations d'ordre	180 000



Les dépenses d'investissement hors dette représentent 90% de la section d'investissement.

III – L'état de la dette

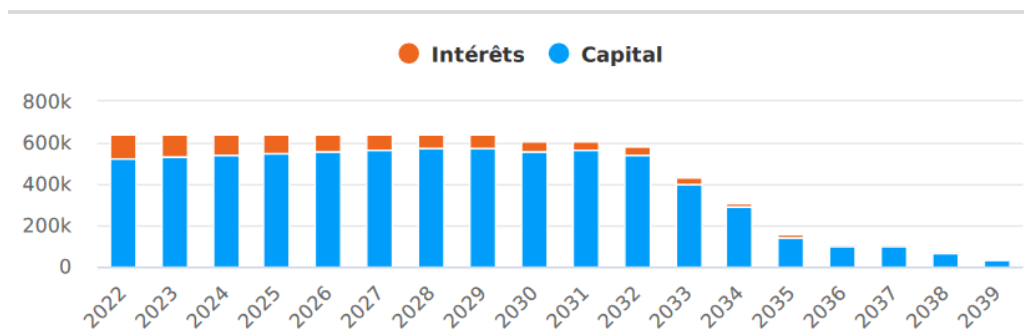
La dette de la Ville comprend 11 emprunts au 1^{er} janvier 2022 pour un montant total de 7 171 432 € soit 899€ par habitant.

En 2039, la dette de la Ville sera totalement éteinte. La durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans et 10 mois et la durée de vie résiduelle de 12 ans et 5 mois.

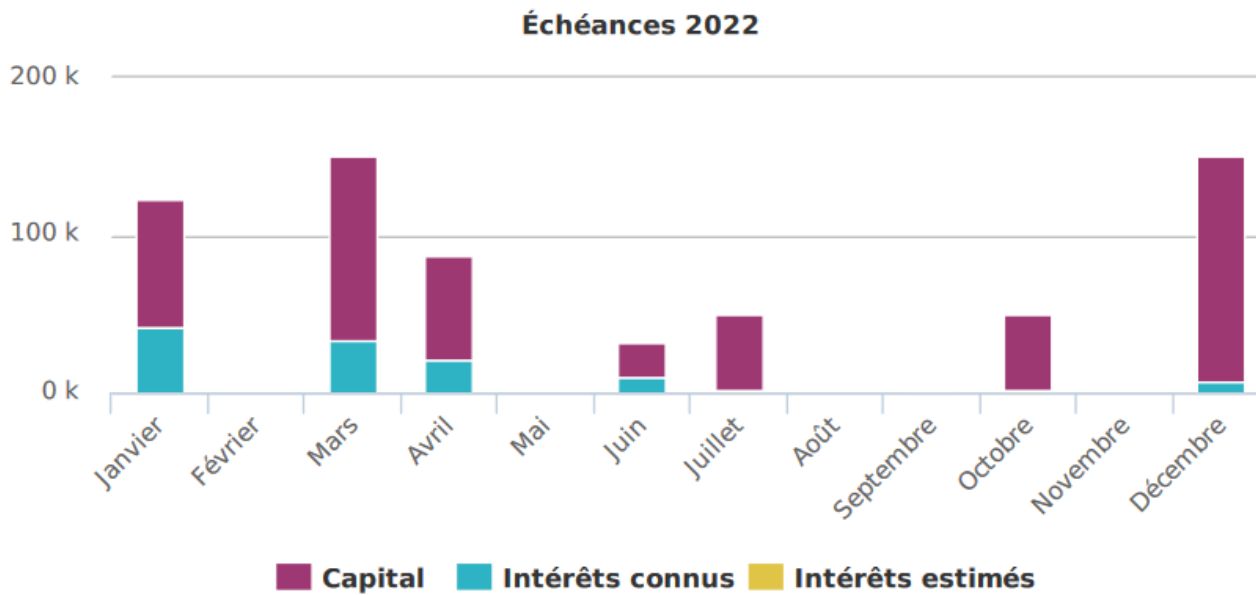
Le taux moyen de la dette est de 1,60%.

L'en cours moyen par emprunt est de 695 885€.

Flux de remboursement des emprunts



Echéancier annuel de la dette en 2022



IV – La fiscalité

Le projet de loi de finances 2022 est entrée en application. Concernant les collectivités, les mesures sont assez succinctes après les bouleversements fiscaux de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production mis en place par les LF des deux années passées.

Les taux d'imposition seront maintenus comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,61% (soit taux communal 25,71% auquel s'ajoute la part départementale de 15,90%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 43,43%

IV – Le budget annexe – Modernisation du Centre Hospitalier

Pour la première année d'exécution du budget de modernisation du Centre Hospitalier, la Ville fait le choix de la sincérité budgétaire en votant un budget en suréquilibre pour les deux sections.

1) La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	18 900,00
011 - Charges à caractère général	4 500
012 - Charges de personnel	9 000
66 - Charges financières	4 000
022 - Dépenses imprévues	1 400

Recettes de fonctionnement	25 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	25 000

La section de fonctionnement trace des dépenses de gestion courante du bien (assurances, intervention humaine, intérêts de la dette) et de dépenses imprévues nécessaires à l'anticipation de tout aléa ou imprévu.

Toutes les autres dépenses sont prévues au bail à la charge du Centre hospitalier.

Les recettes sont issues de la location du bien au Centre hospitalier et sont estimées à 25 000€ par an.

2) La section d'investissement

Dépenses d'investissement	40 000,00
21- Immobilisations corporelles	37 000
020 - Dépenses imprévues	3 000

Recettes d'investissement	60 000,00
001 - Excédent reporté N-1	60 000

La section d'investissement identifie pour l'exercice 2022 des travaux sur la voirie pris en charge par la Ville mais permettant d'améliorer l'accessibilité à l'hôpital pour 37 000€.

En raison de la nouveauté de ce budget, il est justifié de prévoir des dépenses imprévues d'environ 3 000€.

Les recettes d'investissement quant à elle sont constituées des excédents de l'exercice précédent, elles atteignent 60 000€.

Conclusion

Ces propositions budgétaires sont réalisées dans un contexte de grande incertitude, elles sont à la fois prudentes mais se veulent également volontaristes pour poursuivre la dynamique engagée en 2021 pour faire de Saint-Marcellin une ville toujours plus accueillante, résiliente et solidaire.

Construit autour de ces valeurs et conformément au projet de mandat, le budget 2022 marque une nouvelle étape décisive de la transformation de la Ville.